AUDIT RS.

SOCIÉTÉ DE COMMISSARIAT AUX COMPTES
RAPHAËLE SABLAYROLLES-TERQUEM

FÉDÉRATION FRANÇAISE HANDISPORT

42 RUE LOUIS LUMIÈRE
75020 PARIS

RAPPORT SPÉCIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS RÈGLEMENTÉES

Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2020

SARL AUDIT'RS AU CAPITAL DE 100 000 €
3 RUE MORAINS– DAMPIERRE SUR LOIRE
49400 SAUMUR

COURRIEL : RAPHAELE.TERQUEM@WANADOO.FR
MOBILE : 06 82 29 04 35
SIRET : 50919308200021

MEMBRE DE LA COMPAGNIE REGIONALE DES COMMISSAIRES AUX COMPTES OUEST ATLANTIQUE

9 juin

Mesdames, Messieurs les Membres,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre Fédération, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées passées directement ou par personne interposée, entre la Fédération Française Handisport et l'un des membres de son Comité Directeur, ou passées entre la Fédération et une autre personne morale dont un dirigeant ou un actionnaire disposant d'une fraction des droits de vote supérieure à 10 % serait simultanément membre du Comité Directeur de la Fédération.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisées ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions.

Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 612-6 du Code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimées nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

CONVENTIONS PASSÉES AU COURS DE L'EXERCICE ET SOUMISES À L'APPROBATION DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

En application de l'article R.612-7 du Code de commerce, nous avons été avisés des conventions suivantes, mentionnées à l'article L.612-5 du Code de commerce, qui ont été passées au cours de l'exercice écoulé.

CONVENTION DE BAIL COMMERCIAL AVEC LA SASU RESIDENCE INTERNATIONALE DE PARIS

Nature et objet : La Fédération Française HANDISPORT a signé le 15 janvier 2006 avec sa filiale RIP un bail commercial portant sur la location de la résidence sise à Paris, 34 à 46 rue Louis Lumière, d'une durée de 4 années renouvelable par tacite reconduction.
Un avenant a ce bail a été signé le 24 février 2013 portant le loyer mensuel à HT 30 000 €.

SARL AUDIT'RS AU CAPITAL DE 100 000 €
3 RUE MORAINS– DAMPIERRE SUR LOIRE
49400 SAUMUR

COURRIEL : RAPHAELE.TERQUEM@WANADOO.FR
MOBILE : 06 82 29 04 35
SIRET : 50919308200021

MEMBRE DE LA COMPAGNIE REGIONALE DES COMMISSAIRES AUX COMPTES OUEST ATLANTIQUE

Modalités : La Fédération Française HANDISPORT a facturé un loyer annuel de HT 360 000 € à sa filiale au cours de l'exercice 2020.
Au 31/12/2020, le compte client RIP présente un solde de 540 445 € ;
Le dépôt de garantie versé par la RIP reste inchangé à 90 000 € ;
Le risque de non-recouvrement de la créance RIP a été déprécié à 100%.

Dirigeants concernés : Madame Guislaine WESTELYNCK et Monsieur Sylvain PAILLETTE sont concernés par cette convention étant simultanément membres du Comité directeur de la Fédération Française HANDISPORT et membres du Comité de direction de la SASU RIP.

CONVENTION DE COMPTE COURANT D'ASSOCIE AVEC LA SASU RESIDENCE INTERNATIONALE DE PARIS

Nature et objet : La Fédération Française HANDISPORT a fait des avances de trésorerie à sa filiale, ces avances ne sont pas productrices d'intérêts.

Modalités : Le solde du compte courant de la filiale RIP s'élève à 532 000 € au 31/12/2020, soit une augmentation de 100 000 € au cours de l'exercice 2020.
Le risque de non-recouvrement de ce compte courant a été déprécié à 100%.

Dirigeants concernés : Madame Guislaine WESTELYNCK et Monsieur Sylvain PAILLETTE sont concernés par cette convention étant simultanément membres du Comité directeur de la Fédération Française HANDISPORT et membres du Comité de direction de la SASU RIP.

CONVENTION DE PRESTATIONS COMPTABLES AVEC LA SASU RESIDENCE INTERNATIONALE DE PARIS

Nature et objet : Le service comptabilité de la Fédération Française HANDISPORT assume la comptabilité de la SASU RIP depuis juin 2020. Cette prestation est refacturée au prix coutant.

Modalités : La Fédération Française HANDISPORT a constaté une facture à établir de 6 475 € correspondant aux prestations de comptabilité de juillet à décembre 2020.

Dirigeants concernés : Madame Guislaine WESTELYNCK et Monsieur Sylvain PAILLETTE sont concernés par cette convention étant simultanément membres du Comité directeur de la Fédération Française HANDISPORT et membres du Comité de direction de la SASU RIP.

CONVENTIONS DÉJÀ APPROUVÉES PAR L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

En l'absence de dispositions statutaires prévoyant une information des membres de l'assemblée générale sur les conventions approuvées antérieurement et poursuivant leurs effets, la loi ne prévoit pas cette information dans le rapport spécial du Commissaire aux comptes.

Pour mémoire, nous vous informons que l'exécution des conventions suivantes, déjà approuvées par l'assemblée générale au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie dans les mêmes conditions au cours de l'exercice.

- Convention de caution en garantie de l'emprunt souscrit par la SAS Résidence Internationale de Paris auprès de la banque Société Générale,
- Convention de prise en charge des travaux d'entretien et de maintenance de la Résidence avec la SAS Résidence Internationale de Paris.

Fait à SAUMUR, le 12 mai 2021

Le Commissaire aux comptes
Société AUDIT'RS
Raphaële SABLAYROLLES-TERQUEM

SARL AUDIT'RS AU CAPITAL DE 100 000 €
3 RUE MORAINS– DAMPIERRE SUR LOIRE
49400 SAUMUR

COURRIEL : RAPHAELE.TERQUEM@WANADOO.FR
MOBILE : 06 82 29 04 35
SIRET : 50919308200021

MEMBRE DE LA COMPAGNIE REGIONALE DES COMMISSAIRES AUX COMPTES OUEST ATLANTIQUE